



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 28 MAI 2018

19H00

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille dix huit, le 28 mai, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 22 mai 2018, se sont réunis en dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, maire.

PRESENTS :

M. Guy LEFRAND, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Pierre PAVON, Mme Coumba DIOUKHANE, M. Ollivier LEPINTEUR (jusqu'à 21h58 – débat), M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Françoise LUVINI, M. Mohamed DERRAR, Mme Francine MARAGLIANO, Mme Patricia LEON, Mme Sabine MORLOCK (jusqu'à 21h58 – débat), Mme Delphine PECQUEUX, M. Driss ETTAZAOUI, M. Abdoulaye MANE, Mme Stéphanie LEBARBIER, M. Jean Luc BOUILLIE, M. Alain NOGAREDE (jusqu'à 20h31 – dossier 13), Mme Maryvonne HANNOTEUX, M. Gérard SILIGHINI, M. Thierry QUENNEHEN, Mme Françoise MARTIN, M. Michel CHAMPREDON, M. Timour VEYRI (à partir de 19h38 – dossier 9), Mme Maryata KONTE (à partir de 19h47 – dossier 9), M. Emmanuel CAMOIN (jusqu'à 21h58 – débat), Mme Mireille VILAIN (jusqu'à 21h58 – débat).

ONT DONNE POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme MARAGLIANO, Mme Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à Mme LEON, Mme Chantal LEPETIT a donné pouvoir à M. ROUSSEL, M. HOUSSAIS a donné pouvoir à Mme PECQUEUX, Mme Nicole DURANTON a donné pouvoir à M. BOURRELLIER, M. Pascal VINE a donné pouvoir à M. LEPINTEUR, M. Giovanni CAPUANO a donné pouvoir à Mme LEBARBIER, Mme Clarisse JUIN a donné pouvoir à M. PAVON, M. Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à M. DERRAR, Mme Camille TUBIANA a donné pouvoir à Mme LUVINI, M. Robin FRERET a donné pouvoir à Mme AUGER, Mme Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD, M. Alain NOGAREDE a donné pouvoir à Mme HANNOTEUX (à partir du dossier 14).

ABSENTS :

Mme Véronique BUCHE, M. Fouad GHZALALE.

◆ ◆ ◆ ◆

Procès verbal de la séance du 16 avril 2018

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce procès verbal.

1- Désaffectation - 11 et 13 rue Christophe Colomb

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation des deux logements situés 11 et 13 rue Christophe Colomb cadastrées en section AN n°109.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

2- Acquisition et pose d'une classe modulaire à l'école élémentaire de la Forêt

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la mise en œuvre de cette opération ;
- VALIDE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser le plan de financement de cette opération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

3- Acquisition parcelle XC n°221p - 1-3 rue Borville Dupuis

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section XC n°221p pour une superficie d'environ 146.89m², propriété de la copropriété du 1-3 rue Borville Dupuis et un montant de 23 000 euros.
 - DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville d'Evreux.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

4- Cession d'un immeuble - 9 rue Saint Louis

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la cession de l'immeuble situé 9 rue Saint-Louis à Evreux et cadastré en section AI n° 278p et 391p au profit de la SCI SYDEL pour un montant de 245 000€.
 - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

5- Parcelle AY74 - Convention Ville d'evreux/Enedis

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention CS 06- V06 à intervenir avec ENEDIS
-

6- EVREUX-parcelles AH 242, AH 646, AH 619- Convention VILLE d'Evreux/ENEDIS

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention CS 06- V06 à intervenir avec ENEDIS relative au passage d'une canalisation souterraine sur une partie des trois parcelles citées ci-dessus.
-

7- Groupement de commande - Contrats d'assurance

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront Evreux Portes de Normandie, la Ville d'Evreux et ses établissements publics (CCAS et Caisse des Ecoles).
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les contrats d'assurance,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférant,
- DECIDE que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- ACCEPTE que le marché soit attribué par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie si la procédure mise en œuvre est une procédure formalisée,
- ACCEPTE l'attribution du marché s'il est conclu en procédure non formalisée, par le Président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant,
- DESIGNNE le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

8- Groupement de commande - Mutualisation des études et contrats de gestion / renouvellement des installations d'éclairage public et d'équipements électriques divers

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion globale et le renouvellement des installations d'éclairage public et d'équipements électriques divers dont la signalisation tricolore lumineuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent,
- DECIDE que la Ville d'Evreux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- ACCEPTE que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de la Ville d'Evreux pour les procédures formalisées,
- ACCEPTE l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le Maire d'Evreux (coordonnateur du groupement) ou à son représentant,
- DESIGNNE le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

9- Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) pour des projets d'aménagement - Adoption des Statuts, Validation du Plan d'Affaires, Prise de participation et Désignation des Représentants de la Ville

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

Mme Martin, M. Silighini, M. Veyri, M. Quennehen, M. Champredon, Mme Hannoteaux, Mme Konté votent contre.

M. Nogarède, M. Camoin, Mme Vilain s'abstiennent.

- APPROUVE le projet de statuts de la SPL qui lui est soumis,
- SOUSCRIT une participation au capital de ladite SPL de 45 000 €,
- VALIDE le plan d'affaires tel que proposé en annexe,
- DOTE Monsieur le Maire, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Martin, M. Silighini, M. Veyri, M. Quennehen, M. Champredon, Mme Hannoteaux, Mme Konté, M. Nogarède, M. Camoin, Mme Vilain s'abstiennent.

- DESIGNNE Mme Diane Leseigneur comme représentant de la Ville d'Evreux auprès de l'Assemblée Générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts,
- DESIGNNE Mme Diane Leseigneur pour représenter la Collectivité au Conseil d'Administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,
- DESIGNNE Mme Diane Leseigneur comme représentant de la collectivité auprès de l'Assemblée Générale de la Société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet,

10-Dotation politique de la Ville

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville ;
- DECIDE le lancement des procédures administratives destinées à l'opération d'aménagement du sentier découverte des coteaux de Nétreville ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Politique de la Ville 2018 auprès des services de la Préfecture et toutes autres subventions publiques auprès de ses partenaires financiers, le cas échéant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants à l'opération destinée à l'aménagement d'un sentier découverte des coteaux de Nétreville ainsi que les avenants éventuels à intervenir.
-

11-Subvention 2018 de la Région Normandie pour le poste de coordination du RTPS

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 18 000 € auprès de la Région Normandie dans le cadre du financement du poste de coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé pour l'année 2018.
-

12-Inscriptions obligatoires en accueils de loisirs et restauration scolaire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- INSTAURE une pré-inscription obligatoire à la restauration scolaire et dans les accueils de loisirs,
 - APPROUVE l'application de la majoration forfaitaire de un euro pour tout repas supplémentaire qui n'aurait pas été commandé dans les délais aussi bien en restauration scolaire qu'en accueils de loisirs,
 - AUTORISE la modification des règlements intérieurs de la restauration scolaire et des ALSH (ci-joints) pour prévoir l'application de ces dispositions.
-

13-Adhésion de la commune à l'association Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- RENOUELE l'adhésion à l'association le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, pour l'année 2018
 - DECIDE de verser la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale de l'association à 800 Euros au titre de l'année 2018.
-

14-Dispositif de financement au permis de conduire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

Mme Martin, M. Silighini, M. Veyri, M. Quennehen, M. Champredon, M. Nogarède représenté par Mme Hannoteaux, Mme Hannoteaux, Mme Konté, M. Camoin, Mme Vilain votent contre

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place le dispositif Permis Citoyen
-

15-Promeneurs du net

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et la charte « Promeneurs du Net » avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure.
-

16-Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises - Vote des taux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le taux sur le Foncier bâti à **35,03 %** et sur le non bâti à **72,31 %**, et sur la Taxe d'habitation à **19,80 %** pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
Taxe sur le Foncier bâti	35,03 %
Taxe sur le Foncier non bâti	72,31 %
Taxe d'Habitation	19,80 %

17-Budget Ville - Compte de gestion 2017 du Trésorier municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget ville dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal.
-

18-Budget annexe des Pompes funèbres - Compte de gestion 2017 du Trésorier municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe des Pompes funèbres dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal.
-

19-Budget annexe du Cadran - Compte de gestion 2017 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe du cadran dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal.
-

20-Budget annexe de la Régie des parkings - Compte de gestion 2017 du trésorier municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe Régie des parkings dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal.
-

21-Règlement intérieur de la Maison des Arts

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place du règlement intérieur de la Maison des Arts.
-

Débat sur l'édition 2017 du festival « Normandy Rock »

Les membres du Conseil municipal ont débattu de l'édition 2017 du festival.

La séance est levée à 22h04.

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND